

Compte rendu de séance

Séance du 2 Juin 2020

L' an 2020 et le 2 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de

BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : COLLOT Marie, LARUE Delphine, SAULNIER Martine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, PETIT Gérard, REDON Jacky, THILLOU Davy

Excusés :

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 26/05/2020

Date d'affichage : 03/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : ANDRÉ Nicolas

1) Le compte-rendu du 4 mars 2020 et le compte-rendu du 26 mai 2020 sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.

2) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer à compter du 1er Juin 2020, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et adjoint, comme suit :

- **Maire** : 25.5% de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique (taux maximal pour les communes < à 500 habitants).
- **L'Adjoint** : 9.9% de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique (taux maximal pour les communes < à 500 habitants).

3) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le remboursement des frais kilométriques sous certaines conditions.

4) Le Conseil Municipal établit la composition et la dénomination des commissions communales comme suit, étant précisé que le Maire est président d'office de chacune d'elles.

* **FINANCES - BUDGET** :

Rapporteur : **Xavier PETIAU**

Membres : Marie COLLOT, Nicolas ANDRÉ, Davy THILLOU, Delphine LARUE, Gérard LANCELOT, Jacky REDON, Jean MIRLOU, Gérard PETIT, Martine SAULNIER.

* **APPEL D'OFFRES** :

Président : **Christiane BURGEVIN**

Membres Titulaires : Xavier PETIAU, Marie COLLOT, Nicolas ANDRÉ, Davy THILLOU, Delphine LARUE

Membres Suppléants : Gérard LANCELOT, Jacky REDON, Jean MIRLOU, Gérard PETIT, Martine SAULNIER

* **LISTE ÉLECTORALE (Commission de Contrôle)** :

Conseiller Municipal : Gérard LANCELOT - Suppléant : Gérard PETIT

Délégué de l'Administration : Michel LARUE - Suppléant Jacqueline LAURET

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Gérard MIRILOVIC - Suppléant : Marie-Joëlle LANCELOT

* **TRAVAUX - BÂTIMENTS COMMUNAUX** :

Rapporteur : **Davy THILLOU**

Membres : Gérard LANCELOT - Jacky REDON - Martine SAULNIER - Nicolas ANDRÉ

* **VOIRIE COMMUNALE - URBANISME** :

Rapporteur : **Gérard PETIT**

Membres : Davy THILLOU, Jean MIRLOU

* **CHEMINS** :

Rapporteur : **Gérard PETIT**

Membres : Davy THILLOU, Jean MIRLOU

* **ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT** :

Rapporteur : **Marie COLLOT**

Membres : Delphine LARUE, Jacqueline LAURET, Michèle DELAVEAU

* **SALLE POLYVALENTE** :

Délégué : **Jacky REDON**

Suppléant : Martine SAULNIER

* **COMMUNICATION - BULLETIN MUNICIPAL** :

Rapporteur : **Nicolas ANDRÉ**

Membres : Delphine LARUE, Anne LEBÈGUE

* **AIDE SOCIALE** :

Membres élus : Delphine LARUE, Nicolas ANDRÉ, Xavier PETIAU, Marie COLLOT

Représentants des Associations : Jacqueline LAURET, Christine PETIT, Christiane RIDEAU, Evelyne GERMAIN

* **AMÉNAGEMENT BIBLIOTHÈQUE (commission provisoire)** :

Rapporteur : **Jacky REDON**

Membres : Martine SAULNIER, Gérard PETIT et 2 personnes de la bibliothèque

* **SÉCURISATION DU BOURG (commission provisoire)** :

Rapporteur : **Jacky REDON**

Membres : Martine SAULNIER, Xavier PETIAU, Gérard PETIT

5) Le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune de Villemoutiers au sein des divers organismes, comme suit :

* **SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)** :

Représentants : Gérard LANCELOT, Christiane BURGEVIN, Davy THILLOU

* **EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin du Loing)** :

Titulaire : Davy THILLOU

Suppléant : Christiane BURGEVIN

* **SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)** :

Titulaire : Christiane BURGEVIN

Suppléant : Nicolas ANDRÉ

* **AFR (Association Foncière de Remembrement)** :

Le Maire : Christiane BURGEVIN

* **AFFAIRES SCOLAIRES** :

Titulaire : Delphine LARUE

Suppléant : Xavier PETIAU

* **CNAS** :

Délégué au collège des Elus : Nicolas ANDRÉ

Déléguée au collège des Agents : Anne LEBÈGUE

* **DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILE** :

Le Maire : Christiane BURGEVIN

* **ADAPAH** :

Titulaire : Christiane BURGEVIN

Suppléant : Xavier PETIAU

* **CFA Est Loiret** :

Titulaire : Xavier PETIAU

Suppléant : Christiane BURGEVIN

6) Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les Conseillers Communautaires sont le ou les conseillers municipaux figurant en premier dans le tableau qui classe en tête, le Maire, puis l'Adjoint, puis les Conseillers Municipaux selon le nombre de suffrage recueillis.

Pour la commune de Villemoutiers, le nombre de sièges de Conseillers Communautaires est de 1 siège et 1 suppléant.

Sont donc membres :

- Madame Christiane BURGEVIN - Maire
- Monsieur Xavier PETIAU - Adjoint (suppléant)

et représenteront la commune de Villemoutiers au sein de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Cette décision prend effet à compter du 2 Juin 2020.

7) Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L.2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

8) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité de reconduire pour l'année 2020, le taux des 2 taxes d'imposition communale de l'année précédente, soit :

- **Taxe Foncière Bâti** : **19.84%**
- **Taxe Foncière Non Bâti** : **41.09%**

9) Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS). Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

10) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTe**, à l'unanimité, le règlement intérieur et le compte épargne temps ci-joint **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire a les mettre en application dès le visa du contrôle de légalité.

11) Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, le règlement du service de l'assainissement collectif de la commune ci-joint **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire a le mettre en application dès le visa du contrôle de légalité.

12) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité, la modification de la régie de recettes "Manifestations diverses - Locations" pour la Commune, en y intégrant l'encaissement de la vente des masques.

13) Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement et Eaux Pluviales, conformément à la réglementation de la Commande Publique ;
- D'ACCEPTER les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant ;
- AUTORISER le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **N'APPROUVE PAS** la Convention de Groupement de Commandes proposée par la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, afin de doter l'ensemble des communes de son territoire d'un schéma directeur des réseaux d'Eau Potable, d'Assainissement et Eaux Pluviales, conformément à la réglementation de la Commande Publique ;
- **N'ACCEPTE PAS** les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant ;
- **N'AUTORISE PAS** le Président à signer le marché relatif au groupement de commandes et tous les documents relatifs à cette affaire.

14) Madame le Maire demande au conseil s'il accepte de continuer l'application "Panneau Pocket". Le devis s'élève à 180.00€ TTC par an.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le devis et demande de résilier l'abonnement au journal "la République du Centre".

15) Le conseil demande à Mme le Maire différents devis pour l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie.

16) Monsieur PETIAU Xavier, adjoint, expose la situation budgétaire de l'opération "Sécurisation du Bourg". Il est convenu avec le conseil de prévoir une réunion avec M. FOREST, Maître d'oeuvre.

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil du remboursement par l'Etat de 50% du prix des masques barrières achetés par la commune, sur une base de 2€ le masque, soit un remboursement de 500€.

Madame le Maire expose au conseil l'état financier de l'opération de rénovation de l'église.

Madame le Maire informe le conseil du courrier de la Préfecture, concernant le transfert de compétence "Police" du maire au président de l'EPCI.

Le conseil attend la réunion du comité des fêtes, fin juin, pour acter sur le maintien de la fête patronale des 5 et 6 septembre 2020.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 12/06/2020
Le Maire
Christiane BURGEVIN